

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

**SECTION I : IDENTIFICATION**

**Utilisation :** Panneaux isolants en polyisocyanurate pour murs.

**Distributeurs :**

Soprema Canada  
3100, rue Kunz  
Drummondville (Québec) J2C 6Y4  
CANADA  
Tél. : 819 478-8163

Soprema Inc.  
44955, Yale Road West  
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3  
CANADA  
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA  
310, Quadral Drive  
Wadsworth (Ohio) 44281  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA  
12251, Seaway Road  
Gulfport (Mississippi) 39503  
ÉTATS-UNIS  
Tél. : 228 701-1900

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

**SECTION II. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**DANGER**

Panneau de mousse en polyisocyanurate. Ce produit ne présente aucun danger pour la santé par inhalation, ingestion ou contact sauf si soumis à des opérations telles que sciage, ponçage ou usinage qui résultent en génération de particules aéroportées (poussières) et la libération de vapeurs de n-Pentane. L'exposition à des niveaux de poussière élevés peut irriter la peau, les yeux, le nez, la gorge ou les voies respiratoires supérieures. L'inhalation de grandes quantités de poussière durant de longues périodes peut surcharger les mécanismes d'élimination pulmonaire et faire que les poumons soient plus vulnérables aux maladies respiratoires.

**SECTION III. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Mousse de polyisocyanurate <sup>1</sup>	Aucun	80-100	10 mg/m <sup>3</sup> (poussières respirables)	Non établie
Fibre de verre <sup>1,2</sup>	65997-17-3	7-13	1 f/cc pour fibres plus longues que 5 µm avec un diamètre de moins que 3 µm	Non établie
n-Pentane <sup>1</sup>	109-66-0	1-5	1000 ppm	Non établie
Aluminium <sup>1,3</sup>	7429-90-5	1-5	1 mg/m <sup>3</sup>	Non établie

- L'exposition au produit au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire étant donné sa forme (incorporé au mélange) et l'utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.
- Juste sur Sopra ISO V Plus
- Juste sur Sopra ISO V Alu

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)**

**INHALATION**

Respirer les poussières de ce produit peut causer une gorge qui gratte, une congestion et une toux légère.

**Mousse de polyisocyanurate :** Les poussières peuvent causer une irritation mécanique passagère des voies respiratoires. (2)

**Fibre de verre :** Des fragments aéroportés de fibre de verre peuvent causer une irritation mécanique des voies respiratoires supérieures, particulièrement de la bouche, du nez et de la gorge; la poussière de verre peut causer une irritation passagère des voies respiratoires supérieures. (2)

**n-pentane :** Le n-Pentane se retrouve en très hautes concentrations (de vapeurs) à température ambiante. Il est extrêmement inflammable et ne devrait pas provoquer d'effet nocifs en-dessous de la limite inférieure d'explosivité (15000 ppm (1,5%)). Selon des études animales, de hautes concentrations de n-Pentane peuvent provoquer des effets temporaires d'irritation du nez et de la gorge ainsi qu'une dépression du système nerveux central occasionnant des symptômes de maux de tête, nausée, étourdissement, somnolence et confusion. (1)

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent causer une irritation de la peau.

**Mousse de polyisocyanurate :** Irritation mécanique passagère. (2)

**Fibre de verre :** Le contact direct avec la mousse côté rude ou côté feutre peut causer des coupures d'abrasion mécaniques ou des piqûres aux doigts, mains ou peau exposée. (2)

**n-Pentane :** Légère irritation. (1)

**CONTACT AVEC LES YEUX**

La poussière peut causer l'irritation des yeux.

**Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre :** Une irritation mécanique, rougeur, larmolement et vision floue peuvent survenir si des poussières générées de ces produits viennent en contact avec les yeux. (1)

**n-Pentane :** Irritation modérée. (1)

**INGESTION**

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées sous utilisation et manutention normales.

**Effets de l'exposition à long terme (chroniques)**

**CONTACT AVEC LA PEAU**

**Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre :** Aucun connu.

**n-Pentane :** Assèchement, rougeurs, démangeaisons. (1)

**SENSIBILISATION DE LA PEAU**

**Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre :** Aucun connu.

**n-Pentane :** Ne devrait pas causer de sensibilisation de la peau. (1)

## CONTACT AVEC LES YEUX

*Mousse de polyisocyanurate, n-Pentane* : Aucun connu.

*Fibre de verre* : Aucun connu.

## INHALATION

*Mousse de polyisocyanurate* : Il n'y a aucune évidence que les poussières générées par ce produit cause des maladies chez les humains. (2)

*Fibre de verre* : Aucun effet chronique sur la santé n'est connu pour être associé à l'exposition à la fibre de verre de filament continu. (2)

*n-Pentane* : Aucun connu.

## EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucun connu.

*n-Pentane* : Aucun connu. (1)

## CANCÉROGÉNÉCITÉ

*Mousse de polyisocyanurate* : Aucune information disponible.

*Fibre de verre* : Les résultats d'études épidémiologiques n'ont montré aucune augmentation de maladie respiratoire ou cancer. Le Centre international pour la recherche sur le cancer (CIRC) a classé la fibre de verre en filament continu « Non classable comme cancérigène chez les humains » (Groupe 3). (2)

*n-Pentane* : Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de cette substance. L'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) n'a pas assigné de catégorie de cancérogénicité à cette substance. Le US National Toxicology Program (NTP) n'a pas inclus cette substance dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

## TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Aucune information sur l'humain disponible. Les études animales ne semblent pas indiquer que le n-Pentane est une toxine pour le développement. (1)

## TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Aucune information sur l'humain disponible. Les études animales ne semblent pas indiquer que le n-Pentane est une toxine reproductive. (1)

## MUTAGÉNÉCITÉ

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Aucune information sur l'humain disponible. Les études animales ne semblent pas indiquer que le n-Pentane est une substance mutagène. (1)

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

### CONTACT AVEC LA PEAU

En cas d'irritation, laver la peau avec de l'eau et du savon.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

### INHALATION

Évacuer la victime à l'air frais. Boire de l'eau pour dégager la gorge et se moucher pour enlever la poussière. Obtenir des soins médicaux si la sensation désagréable persiste.

### INGESTION

Le produit n'est pas destiné à être ingéré ou mangé. Si le produit est ingéré, une irritation des voies gastro-intestinales peut survenir, et devrait être traitée de manière symptomatique. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever les particules, et boire beaucoup d'eau pour aider à réduire l'irritation. [Aucun effet chronique n'est prévu suite à l'ingestion.]

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ** : Ce produit est un article solide qui devrait brûler s'il est exposé à une source d'ignition d'intensité de chaleur suffisante ou à une flamme nue.

**EXPLOSIBILITÉ** : Non applicable

**POINT D'ÉCLAIR** : Non applicable

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ** : Non disponible  
**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR** : (% en volume)  
Non applicable

### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit est un objet solide qui brûlera si exposé à une source d'ignition de chaleur et d'intensité suffisantes, ou à une flamme vive, telle une torche à souder. Il devrait être installé avec une barrière thermique de 15 minutes entre lui-même et l'intérieur de la structure.

### PRODUITS DE COMBUSTION

Sous certaines conditions d'incendie, des gaz combustibles peut être générés créant une rapide propagation et une forte intensité des flammes ainsi que des fumées denses et noires. Ce produit en flammes peut produire des fumées et des gaz irritants et potentiellement toxiques, incluant le monoxyde de carbone et bioxyde de carbone; d'autres fractions non déterminées d'hydrocarbures peuvent être libérées en petites quantités.

### MOYENS D'EXTINCTION

CO<sub>2</sub>, poudre chimique sèche et jet d'eau.

### PROCÉDURES SPÉCIALES

Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes.

## SECTION VI : MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

**FUITES ET DÉVERSEMENTS** : Ne jetez pas les résidus dans les égouts, les égouts pluviaux ou les eaux de surface. S'il est accidentellement rejeté dans un plan d'eau, le matériel flottera et se dispersera avec le vent et le courant; Contenir le matériau avec des barrages et enlever manuellement ou à l'aide d'un camion de pompage. En cas de rejet accidentel sur terre, ramasser le matériel et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. On ne s'attend pas à ce que les substances chimiques contenus dans ce produit soient nuisibles aux plantes ou aux animaux aquatiques ou terrestres; Cependant, les poissons ou d'autres animaux peuvent manger le produit, ce qui pourrait obstruer leurs voies digestives. Certaines composantes du produit ne sont pas biodégradables.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION** : De la poussière peut être générée durant des opérations de découpage. Utilisez un système de ventilation locale ou générale afin d'éviter l'exposition aux poussières lors du découpage ou du sablage. Ne pas balayer les poussières à sec ou nettoyer à l'air comprimé.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer dans un endroit sec et bien ventilé. S'assurer que les contenants et les zones de stockage et les contenants d'expédition sont adéquatement ventilés. Les règles de Défense de fumer – Aucune allumette – Aucun briquet – doivent être respectées. Installer selon les recommandations du fabricant.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS** : Porter des gants.

**RESPIRATOIRE** : Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX** : Les lunettes étanches ou lunettes de sécurité avec coques latérales sont recommandées.

**PIEDS** : Souliers de travail conformes aux normes.

**CORPS** : Si des poussières sont générées en excès pendant les opérations de découpage, porter des manches longues, des vêtements amples, des pantalons longs et des gants, afin de réduire les irritations.

**AUTRES** : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>ÉTAT PHYSIQUE</b> :	Solide
<b>ODEUR ET APPARENCE</b> :	Panneau de couleur blanc ou crème recouvert d'un parement imprimé non-réfléctif tri-laminé en surface et d'un parement réfléchissant tri-laminé en sous-face.
<b>SEUIL DE L'ODEUR</b> :	Non applicable
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1)</b> :	Non applicable
<b>TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1)</b> :	Non applicable
<b>POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg)</b> :	>250°C
<b>POINT DE CONGÉLATION</b> :	Non applicable
<b>DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1)</b> :	<1
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C)</b> :	Non soluble
<b>POURCENTAGE DE VOLATILES</b> :	<1
<b>VISCOSITÉ</b> :	Non applicable

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ** : Ce matériel est stable. Éviter les sources d'ignition.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ** : Stable. Température normale d'utilisation: -73°C (-100°F) à 121°C (250°F).

**INCOMPATIBILITÉ**: Acétone, méthyléthylcétone, tétrahydrofurane, chlore, chloroforme, peroxyde d'hydrogène, dichloréthane, sulfoxyde diméthylque et formamide diméthylque.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION** : Aucun identifié. Si brûlé, produira principalement du CO, du CO<sub>2</sub>, et du HCN sous certaines conditions.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE** : Non.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Non disponible.

*n-Pentane*: (1)

CL<sub>50</sub> (inhalation, rat) : >6 106 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 2000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : Non disponible

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

### INHALATION

*Mousse de polyisocyanurate* : Aucune information disponible.

*Fibre de verre* : Beaucoup d'études ont été entreprises pour déterminer les effets potentiels à long terme de l'inhalation de fibre de verre. Bien que peu concluante, la recherche soutenue par l'industrie indique que les employés d'usine qui ont été les premiers employés il y a plus de 30 ans dans les usines de laine de verre et de laine minérale ont un taux accru de cancer du poumon par rapport à certaines autres populations de référence. Des résultats semblables n'ont pas été rapportés concernant des employés d'usines de fibre textile. Les études sur des animaux n'ont pas démontré de taux accru de cancer du poumon lorsque des animaux ont respiré de grandes quantités de fibres de verre. L'implantation artificielle ou l'injection de fines fibres de verre dans la poitrine, la cavité abdominale ou la trachée des animaux de laboratoire a causé le cancer. (2)

*n-Pentane* : L'inhalation de très hautes concentrations de n-Pentane provoque une dépression du système nerveux central et une irritation du nez et de la gorge. (1)

### IRRITATION DES YEUX

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Irritant léger pour les yeux. (1)

### IRRITATION DE LA PEAU

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Irritant léger pour la peau. (1)

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

### INHALATION

*Mousse de polyisocyanurate* : Une étude sur des animaux a rapporté le cancer du poumon suite à l'exposition à des niveaux élevés de poussière, des études ultérieures sur des animaux n'ont pas montré ce résultat. L'emphysème a été causé chez les animaux suite à l'exposition à des niveaux élevés de poussière. (2)

*Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : Pas d'effets significatifs. (1)

### ORGANES CIBLES

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre, n-Pentane* : Aucune information disponible.

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

*Mousse de polyisocyanurate* : Aucune information disponible.

*Fibre de verre* : Le CIRC a classé la fibre de verre de filament continu comme une substance du Groupe 3, « ne peut être classé en fonction de sa cancérogénicité chez l'humain ». (2)

*n-Pentane* : Aucune information disponible.

### EFFETS SUR LA REPRODUCTION

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : L'information disponible ne semble pas indiquer que le n-Pentane est une toxine reproductive. (1)

### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : L'information disponible ne semble pas indiquer que le n-Pentane est une toxine du développement. (1)

### MUTAGÉNÉCITÉ

*Mousse de polyisocyanurate, Fibre de verre* : Aucune information disponible.

*n-Pentane* : L'information disponible ne semble pas indiquer que le n-Pentane est mutagène. (1)

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas jeter les résidus dans les drains sanitaires, les drains pluviaux ou les eaux de surface. S'ils venaient à être accidentellement rejetés à l'eau, les résidus flotteraient et se disperseraient avec le vent et le courant. Dans ce cas, retenez les morceaux à l'aide d'une perche et ramassez-les manuellement ou par aspiration. Les ingrédients chimiques de ce matériel ne sont pas prévus pour causer des dommages aux plantes ou animaux aquatiques ou terrestres; cependant, les poissons ou autres animaux peuvent manger ce produit, ce qui peut obstruer leurs voies digestives. (Quelques composantes de ce produit ne sont pas biodégradables.)

En cas d'incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les sols, sous-sols, les égouts, les lacs, les rivières. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par l'EPA en vertu de la réglementation du RCRA (É.-U.).

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Prop. 65 :** Ce produit contient des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### GLOSSAIRE

**ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)  
**CAS :** Chemical Abstract Services  
**CSA :** Association Canadienne de Normalisation  
**DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées  
**DOT :** Department of Transportation (États-Unis)  
**EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)  
**NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)  
**RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)  
**SGH :** Système Général Harmonisé  
**TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps  
**TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)

### Références :

- (1) CHEMINFO (2016) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 220

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches de données de sécurité de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.soprema.ca](http://www.soprema.ca)

### Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.